

La situation actuelle, liée au COVID-19, engendre des conséquences importantes pour vos activités, c'est pourquoi **L'ETAT** s'est mobilisé pour aider les entreprises et les salariés à traverser cette période difficile. Vous trouverez en pièce jointe un document récapitulatif de ces différentes mesures.

Vous pouvez également consulter le site internet de la communauté de communes qui informe de la continuité des services essentiels et des mesures gouvernementales en faveur des entreprises : <http://cc-ossau.fr/>

L'ETAT et **LA REGION NOUVELLE AQUITAINE** finalisent la mise en place des mesures suivantes :

- **Une cellule d'écoute et de veille**, plateforme commune avec l'Etat et BPI, qui permettra aux entreprises de déclarer leurs demandes d'aides d'urgence. Cette plateforme sera créée en lien étroit avec les chambres consulaires et les associations spécialisées. En attendant, la Région se tient à disposition des entreprises au 05 57 57 55 88 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), ou par mail entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr
- **Le fond national de solidarité**, cogéré par l'Etat et les régions, au profit des TPE impactées. Les entreprises les plus impactées, dont le chiffre d'affaire est inférieur à 250 000€ recevront, d'ici la fin du mois, une aide forfaitaire de 1500 €. Une partie de cette enveloppe bénéficiera aux entreprises dont le chiffre d'affaire est compris entre 250 000€ et 1 millions d'euros.

Pour la REGION NOUVELLE AQUITAINE :

- Mise en place d'un **fond de rebond stratégique de 50 millions d'euros** décliné en 3 dispositifs :
 - **Un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros** est créé pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans les domaines de la **culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire**
 - **Une enveloppe nouvelle de 10 millions de prêts abondera les prêts rebonds** gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance). Ils permettent avec un fort effet levier d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises
 - La Région décide par ailleurs de créer une **ligne budgétaire de prêt d'urgence de 15 millions d'euros supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs** à passer le cap de ces semaines de crises sanitaires

Pour **BPI FRANCE**, mise en place d'**Un plan de soutien d'urgence aux entreprises par BPI France** :

- Une garantie auprès de votre banque à hauteur de 90 % si elle vous fait un prêt de 3 à 7 ans
- Une garantie à hauteur de 90% de votre découvert si votre banque le confirme sur les 12 à 18 mois
- Prêt sans garantie sur 3 à 5 ans de 10 000 à 5 millions d'euros pour les PME, et plusieurs dizaine de missions d'euros pour les ETI, avec un différé important de remboursement
- BPI France mobilise toutes vos factures et rajoute un crédit de trésorerie de 30% du volume mobilisé
- BPI France suspend le paiement des échéances de prêt qu'elle a accordés à compter du 16 mars
- Et vous pouvez demandez le report des échéances fiscales et sociales et des remises d'impôts aux administrations et services concernés

CONTACT BPI France

0 969 370 240

Ou déposez votre numéro de mobile sur <https://www.bpifrance.fr/>

Enfin, **l'ADIE** propose des mesures pour les bénéficiaires de ces prêts : une **procédure de report d'échéance et de rééchelonnement**, des **règles simplifiées de signature à distance pour permettre les accords et les décaissement en période de confinement**, un **dispositif de crédit de trésorerie pour couvrir les situations d'urgence**.

Pour plus de renseignements : <https://www.adie.org/a-la-une/actualite/covid-19-quelles-sont-les-mesures-pour-les-entrepreneurs/>

Vous pouvez également trouver des informations concernant votre secteurs d'activité sur les sites ci-dessous :

- Entreprises du bâtiment : <https://www.ffbatiment.fr/federation-francaise-du-batiment/laffb/actualites.html>
- Exploitants agricoles : https://www.msa.fr/lfy/sante/coronavirus?p_p_id=56_INSTANCE_86MZpgsxdzcz&p_p_lifecycle=0&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_count=1&_56_INSTANCE_86MZpgsxdzcz_read_more=5
- Acteurs du tourisme : <http://www.atout-france.fr/actualites/complement-d-information-sur-le-coronavirus-covid-19-0>
- Artisans et Commerçants : <https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise>